

DECLARATION PREEMPLIE REVENUS 2010

Pour vous renseigner, un numéro ▶
 ou encore, une adresse internet ▶
 ou bien, adressez-vous au ▶
 Déclarez en ligne ou signez votre déclaration
 et renvoyez-la à cette adresse ▶

01 41 09 64 12

sip.issy-les-moulineaux@dgfip.finances.gouv.fr

SIP ISSY-LES-MOULINEAUX

SAID ISSY LE FORT

1 PCE D ALEMBERT

92131 ISSY-LES-MOULINEAUX

eco' pli 77 LOGNES PIC 19.04.11 CI096D



4783015224 0007

M OU MME ROOHVAND FARZIN

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Date limite de dépôt

Internet **23 juin**Papier **30 mai**

VOS IDENTIFIANTS POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL	N° FISCAL DE VOTRE CONJOINT	N° TÉLÉDECLARANT
30 05 834 453 104 C	14 14 263 194 176 C	9 571 576
REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE: REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU		

66 RUE DE L EGALITE

92130 ISSY LES MOULINEAUX

VOTRE ADRESSE

en cas de déménagement

Déménagement en 2010 Indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2011 et la date du déménagement:

DATE | | | 2010

Adresse	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE		
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> LOCATAIRE <input type="checkbox"/> HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>			NOM DU PROPRIÉTAIRE		

Déménagement en 2011 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement:

DATE | | | 2011

Adresse	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE		
Appartement	N°	ÉTAGE	ESC.	BÂT.	RÉSIDENCE	NBRE DE PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> LOCATAIRE <input type="checkbox"/> HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT <input type="checkbox"/>			NOM DU PROPRIÉTAIRE		

VOTRE ÉTAT CIVIL

Rectifiez si nécessaire en écrivant sur la ligne au-dessous

Nom	Monsieur	vous	Madame	CONJOINT
ROOHVAND				
Nom de naissance			KOSSARI	
Prénoms	FARZIN		NILOUFAR	
Date de naissance	25 03 1968		22 07 1971	
Lieu de naissance	99 IRAN		99 IRAN	
	COMMUNE PAYS		DÉPT COMMUNE PAYS	

Pour les couples mariés: Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case

ORA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____ Tél.: _____
 Mél.: _____

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

VOTRE SITUATION FAMILIALE

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2010

Mariés	M	<input checked="" type="checkbox"/>		Célibataire	C	<input type="checkbox"/>	
Divorcé(e)/séparé(e)	D	<input type="checkbox"/>		Veuf(ve)	V	<input type="checkbox"/>	
Pacsé(e)s	O	<input type="checkbox"/>					

Changement en 2010

Date du mariage ou du Pacs	X	<input type="checkbox"/>		2010		
Date de divorce/séparation/rupture de Pacs	Y	<input type="checkbox"/>		2010		
Date du décès	Z	<input type="checkbox"/>		2010		

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2010 et vous avez un enfant :

- majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer;
- décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

– Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul

I

– Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 et 2009

E ou K

> Vous ne viviez pas seul au 1^{er} janvier 2010

N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2010, remplissait ces conditions

P

F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

– Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

- vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions;
- ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions;
- ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2010, remplissait ces conditions.

W

– Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions

S

– Vous avez une pension de veuve de guerre

G

B | PARENT ISOLÉ

Cette rubrique ne concerne pas les couples mariés.

T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2010

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge

F

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

G

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2010 ou nés en 2010 ou handicapés quel que soit l'âge

H

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité

I

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %

R

Année de naissance

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2010 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant

J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)

N

Nom, prénoms, date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VOS REVENUS CONNUS

Les revenus imposables au titre de 2010 dont l'administration a connaissance à ce jour sont imprimés ci-dessous en euros. Vous devez en vérifier l'exactitude et corriger, si nécessaire, les chiffres imprimés en page 3.

TRAITEMENTS ET SALAIRES

REVENUS D'ACTIVITE - VOUS :
institut pasteur : 20 717

REVENUS D'ACTIVITE - CONJOINT :
hopital foch : 29 704

REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS DU FOYER
LIGNE 2EE - TOTAL : 750

societe generale - Vous : 304

credit lyonnais - Conjoint : 446

1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité connus	20 717	29 704		
Corrigez si le montant est inexact	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables connus <i>préretroite, chômage</i>				
Corrigez si le montant est inexact	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an: <i>cochez la case</i>	1AI COCHEZ >	1BI COCHEZ >	1CI COCHEZ >	1DI COCHEZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus				
Corrigez si le montant est inexact	1AU	1BU	1CU	1DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2010	1AX COCHEZ >	1BX COCHEZ >	1CX COCHEZ >	1DX COCHEZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année	1AV	1BV	1CV	1DV

y compris heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

FOYER	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Montant connu du RSA « complément d'activité »		
Corrigez si le montant est inexact	1BL	1CB 1DQ

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes connus			
Corrigez si le montant est inexact	1AS	1BS	1CS 1DS
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO 1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW	1BW	1CW 1DW

2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS *Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche*

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %		2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %		2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH	750	2EE
REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT <i>ne le déduisez pas</i>		
Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>		2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA		2FU
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans		2CH
REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT		
Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>		2TS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié		2GO
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i>		2TR
AUTRES		
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible		2CG
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible		2BH
Frais venant en déduction		2CA
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères		2AB
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables		2BG
Déficits des années antérieures non encore déduits	2AA ⁰⁶	2AL ⁰⁷ 2AM ⁰⁸ 2AN ⁰⁹
Rapatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %)		2DM

3 I PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 18 % *si le montant de vos cessions de l'année 2010 excède 25 830 €. Voir notice*

Plus-value	3VG	Perte 2010	3VH
------------	-----	------------	-----

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

GAINS SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX *quel que soit le montant de vos cessions de l'année 2010*

Plus-value	3VT	Perte 2010	3VU
------------	-----	------------	-----

En cas de pertes antérieures à 2010 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SPS

Pertes ouvrant droit au crédit d'impôt de 19 % *Voir notice* 3VV

4 I REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier: recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE
Adresse de la location	
Revenus fonciers imposables	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
Déficit imputable sur le revenu global	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD
Primes d'assurance pour loyers payés des locations conventionnées	4BF
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case	4BZ COCHEZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	0XX
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. <i>Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.</i>	

4783015224 0007





DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom, prénom M. MME ROOTHVAND FAZINAdresse 66 rue de l'Égalité92130 Issy des Maulmeaux

VOS REVENUS

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité

Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	VOUS	CONJOINT
ENTRE 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
ENTRE 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
ENTRE 3 ET 4 ANS	1TX	1UX

Gains et distributions provenant de parts ou actions de *carried-interest*, déclarés cases 1AJ ou 1BJ, soumis à la contribution salariale de 30 %

Agents d'assurance : salaires exonérés option pour le régime fiscal des salariés

Impatriés : salaires et primes exonérés

Salaires imposables à l'étranger, non déclarés cases 1AJ ou 1BJ, retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi

Remplissez également le cadre PPE de votre déclaration n°2042

Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise

1NY	1OY
1AQ	1BQ
1DY	1EY
1LZ	1MZ
1SM	1DN

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus distribués de source suisse perçus en 2010

2SU

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres taxables à 18 %, 30 % ou 40 %, acquisition d'actions gratuites, titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

3VD 18% 3VI 30% 3VF 40%

Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires Levée d'options sur titres ou acquisition d'actions gratuites

3VJ 3VK

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 2,5 %

3VS

Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM Report de la déclaration n°2074-II DOM

3VE

Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 18 %

3VI

Clôture du PEA avant l'expiration de la 2^e année : gains taxables à 22,5 %

3VM

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque

3VC

Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes

3VP

Nettement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant Report de la déclaration n°2074 DIR:

- appliqué sur des plus-values

3VA

- appliqué sur des moins-values

3VB

Impatriés : cession de titres détenus à l'étranger Report de la déclaration n°2074 IMP:

- plus-values exonérées (50 %)

3VQ

- moins-values non imputables (50 %)

3VR

Transfert du domicile hors de France avant le 1.01.2005 : plus-values imposées immédiatement en sursis de paiement

3VN

4 | REVENUS FONCIERS

Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles

dont la location a cessé ou a été interrompue en 2010

4TQ

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2010 (investissements réalisés en 2009)

4BY

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____
Le _____

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

5 | REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ▶ À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI VOUS REMPLISSEZ UNE RUBRIQUE PAGE 2, 3 OU 4

Nom et prénom de l'exploitant
 Adresse d'exploitation
 N° Siret
 Nature des revenus BA BIC BNC BA BIC BNC
 Régime d'imposition RÉEL MICRO FORFAIT RÉEL MICRO FORFAIT
 AUTO-ENTREPRENEUR AUTO-ENTREPRENEUR
 Date en cas de cession ou cessation en 2010 | | | 2010 | | | 2010

AUTO-ENTREPRENEUR AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées	STA	SUA	SVA
Prestations de services et locations meublées	STB	SUB	SVB
Revenus non commerciaux			
Recettes brutes	STE	SUE	SVE

A | REVENUS AGRICOLES

Régime du forfait

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Revenus exonérés	SHN	SIN	SJN
Revenus imposables	SHO	SIO	SJO
<i>si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case</i>	COCHEZ >	COCHEZ >	COCHEZ >
Revenus des exploitants forestiers	SHD	SID	SJD
Plus-values à court terme	SHW	SIW	SJW
Plus-values de cession taxables à 16 %	SHX	SIX	SJX

Régime du bénéfice réel

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5HB	5HH	5IB	5IH	5JB	5JH
Revenus imposables: cas général, moyenne triennale	5HC	5HI	5IC	5II	5JC	5JI
Déficits	5HF	5HL	5IF	5IL	5JF	5JL
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HE		5IE		5JE	
Jeunes agriculteurs: abattement 50 % ou 100 %	5HM		5IM		5JM	
Déficits des années antérieures non encore déduits	5QF 04	5QG 05	5QN 06	5QO 07	5QP 08	5QQ 09

B | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets exonérés	SKN	SLN	SMN
Revenus imposables			
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>			
• Ventes de marchandises et assimilées	SKO	SLO	SMO
• Prestations de services et locations meublées	SKP	SLP	SMP
Plus-values nettes à court terme	SKX	SLX	SMX
Plus-values de cession taxables à 16 %	SKQ	SLQ	SMQ
Moins-values à long terme	SKR	SLR	SMR
Moins-values nettes à court terme du foyer	SHU		

Régime du bénéfice réel

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5KB	5KH	5LB	5LH	5MB	5MH
Revenus imposables						
• Régime normal ou simplifié	5KC	5KI	5LC	5LI	5MC	5MI
• Locations meublées	5HA	5KA	5IA	5LA	5JA	5MA
Déficits						
• Régime normal ou simplifié	5KF	5KL	5LF	5LL	5MF	5ML
• Locations meublées	5QA	5QJ	5RA	5RJ	5SA	5SJ
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KE		5LE		5ME	
Artisans pêcheurs: abattement 50 %	5KS		5LS		5MS	

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
Régime micro entreprise						
Revenus nets exonérés	5NN		5ON		5PN	
Revenus imposables						
<i>Recette d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises et assimilées y compris locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme	5NO		5OO		5PO	
• Prestations de services et locations meublées	5NP		5OP		5PP	
Plus-values nettes à court terme	5NX		5OX		5PX	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NQ		5OQ		5PQ	
Moins-values à long terme	5NR		5OR		5PR	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5IU					
Régime du bénéfice réel						
	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5NB	5NH	5OB	5OH	5PB	5PH
Revenus imposables						
• Régime normal ou simplifié	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
• Locations meublées non professionnelles	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Déficits						
• Régime normal ou simplifié	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
• Locations meublées non professionnelles	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ
Plus-values de cession taxables à 16 %	5NE		5OE		5PE	
Déficits non professionnels des années antérieures	5RN	04 5RO	05 5RP	06 5RQ	07 5RR	08 5RW
Déficits des locations meublées non professionnelles des années antérieures	5GA	09 5GB	01 5GC	02 5GD	03 5GE	04 5GF
	06 5GG	07 5GH	08 5GI	09 5GJ		

D | REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5HP		5IP		5JP	
Revenus imposables	5HQ		5IQ		5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5HV		5IV		5JV	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5HR		5IR		5JR	
Moins-values à long terme	5HS		5IS		5JS	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5KZ					
Régime de la déclaration contrôlée						
	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5QB	13096 5QH	5RB	5RH	5SB	5SH
Revenus imposables	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
Déficits y compris inventeurs non professionnels	5QE	5QK	5RE	5RK	5SE	5SK
Plus-values de cession taxables à 16 %	5QD		5RD		5SD	
Jeunes créateurs: abattement de 50 %	5QL		5RL		5SL	
Agents généraux d'assurances: indemnités de cessation d'activité	5QM		5RM			
Honoraires de prospection commerciale exonérés	5TF	5TI	5UF	5UI	5VF	5VI

E I REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5TH		5UH		5VH	
Revenus imposables	5KU		5LU		5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY		5LY		5MY	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KV		5LV		5MV	
Moins-values à long terme	5KW		5LW		5MW	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5JU					
Régime de la déclaration contrôlée						
	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5HK	5IK	5JK	5KK	5LK	5MK
Revenus imposables	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
Déficits	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Plus-values taxables à 16 %	5SO		5NT		5OT	
Jeunes créateurs: abattement de 50 %	5SV		5SW		5SX	
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT 04	5IT 05	5JT 06	5KT 07	5LT 08	5MT 09

F I REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...), notamment revenus d'activités non professionnelles (**revenus commerciaux des loueurs en meublé**, des loueurs de fonds de commerce...), revenus des impatriés exonérés d'impôt sur le revenu (art. 155 B du CGI), ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du CGI).

Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).

Les plus-values à long terme déclarées aux cadres A, B, C, D, E seront directement soumises aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

Revenus nets	5HY		5IY		5JY	
<i>Pour les régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire pour charges. Micro BIC : 71% pour les ventes et assimilées; 50% pour les services et les locations meublées. Micro BNC : 34%.</i>						
Plus-values à long terme exonérées en cas de départ à la retraite	5HG		5IG			

G I PERSONNES AFFILIÉES AU RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)

Si vous êtes affilié au RSI, indiquez les éléments suivants qui seront transmis aux organismes sociaux afin qu'ils effectuent le calcul et l'appel de vos cotisations et contributions sociales. Voir notice

	VOUS	CONJOINT
Cotisations personnelles obligatoires	5TJ	5Uj
Éléments à réintégrer cotisations facultatives et revenu exonéré fiscalement	5TK	5UK
Éléments à déduire	5TL	5UL
Revenus assimilés à des salaires montant net	5TM	5UM

PRIME POUR L'EMPLOI

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Activité professionnelle exercée toute l'année 2010	5NW <input type="checkbox"/> COCHEZ >	5OW <input type="checkbox"/> COCHEZ >	5PW <input type="checkbox"/> COCHEZ >
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année	5NV	5OV	5PV

POUR RECEVOIR VOTRE PRIME PAR VIREMENT, JOIGNEZ UN RIB SI VOUS NE L'AVEZ PAS DÉJÀ COMMUNIQUÉ

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant..... 6EU
 Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires

- dépenses réalisées en 2010 6CB
 - report de dépenses de 2009..... 6HJ

Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits 6FA 6FB 6FC
 6FD 6FE 6FL

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

Prestations compensatoires : sommes versées en 2010.....	7WN	<input type="text"/>
- Sommes totales décidées par jugement en 2010 ou capital reconstitué.....	7WO	<input type="text"/>
- Capital fixé en substitution de rente.....	7WM	<input type="text"/>
- Report des sommes décidées en 2009.....	7WP	<input type="text"/>

Intérêts des prêts étudiants *contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008*

- Intérêts versés en 2010.....	7UK	<input type="text"/>
- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal		
• Nombre d'années de remboursement du prêt avant 2010.....	7VO	<input type="text"/>
• Intérêts versés avant 2010.....	7TD	<input type="text"/>

Investissements locatifs neufs: loi Scellier 

- Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2010		
• Investissements réalisés en métropole.....	7HJ	<input type="text"/>
• Investissements réalisés dans les DOM-COM.....	7HK	<input type="text"/>
• Investissements réalisés en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HN	<input type="text"/>
• Investissements réalisés dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HO	<input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2010		
• Investissements réalisés en métropole en 2009; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672.....	7HL	<input type="text"/>
• Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HM	<input type="text"/>
- Reports concernant les investissements réalisés en 2009 et achevés en 2009		
• Report de 1/3 des investissements réalisés en métropole en 2009; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques.....	7HR	<input type="text"/>
• Report de 1/3 des investissements réalisés dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HS	<input type="text"/>
• Report du solde de réduction d'impôt de 2009 non encore imputé.....	7LA	<input type="text"/>

Investissements immobiliers destinés à la location meublée non professionnelle dans certains établissements ou résidences 

- Investissements réalisés et achevés en 2010.....	7IJ	<input type="text"/>
- Investissements réalisés et achevés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7IL	<input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2009 achevés en 2010.....	7IM	<input type="text"/>
- Report de 1/3 des investissements réalisés et achevés en 2009.....	7IK	<input type="text"/>
- Report du solde de réduction d'impôt de 2009 non encore imputé.....	7IS	<input type="text"/>

Investissements locatifs dans le secteur touristique 

- Acquisition d'un logement neuf		
• Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2010.....	7XC	<input type="text"/>
• Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans.....	7XD	<input type="checkbox"/> COCHEZ >
• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2005, 2006, 2007 ou 2008.....	7XF	<input type="text"/>
• Report des dépenses d'investissement effectuées en 2009.....	7XI	<input type="text"/>
- Réhabilitation d'un logement		
• Prix de revient d'un logement réhabilité en 2010 achevé depuis au moins 15 ans.....	7XL	<input type="text"/>
• Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans.....	7XE	<input type="checkbox"/> COCHEZ >
• Report des dépenses effectuées en 2005, 2006, 2007 ou 2008.....	7XM	<input type="text"/>
• Report des dépenses effectuées en 2009.....	7XJ	<input type="text"/>
- Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2010		
• Dans un village résidentiel de tourisme.....	7XG	<input type="text"/>
• Dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme.....	7XH	<input type="text"/>

Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale 

- Investissement réalisé en 2010.....	7XN	<input type="text"/>
- Report des dépenses d'investissement de 2007 ou 2008.....	7XO	<input type="text"/>
- Report des dépenses d'investissement de 2009.....	7XK	<input type="text"/>

Dépenses en faveur de la qualité environnementale des logements donnés en location  joignez la fiche 2041 GR

- Nombre de logements dans lesquels les dépenses sont effectuées.....	7SA	<input type="text"/>
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15% voir notice.....	7SH	<input type="text"/>
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25% voir notice.....	7SB	<input type="text"/>
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40% voir notice.....	7SD	<input type="text"/>
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50% voir notice.....	7SE	<input type="text"/>

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location  joignez la fiche 2041 GR.....

	7SF	<input type="text"/>
--	-----	----------------------

VOS CHARGES

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE</i>	0	6DE
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs: <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI 1 ^{er} ENFANT	6GJ 2 ^e ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs.....	6EL 1 ^{er} ENFANT	6EM 2 ^e ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>): <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GP	6GQ
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>).....	6GU	6GD 7000
Déductions diverses.....	6DD	

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PRÉFON, COREM ET CGOS)

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
Cotisations versées en 2010 au titre d'un PERP, PRÉFON, COREM et CGOS.....	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations en 2010 (PRÉFON, COREM et CGOS).....	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction.....	6PS	6PT	6PU
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>			6QR COCHEZ >
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			6QW COCHEZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2010 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements à un PERCO en 2010.....	6QS	6QT	6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT Le symbole signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons			
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 513 €</i>)	7UD	7UE	
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>)	7UF	7UG	
- Report années antérieures 7XS <u>05</u> 7XT <u>07</u>	7XU <u>07</u>	7XW <u>08</u>	7XY <u>09</u>
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés			
7AC <u>VENUS</u>	7AE <u>CONJOINT</u>	7AG <u>PERS. À CHARGE</u>	
7AD	7AF	7AH	
Nombre d'enfants poursuivant leurs études			
- Enfants à charge	7EA <u>COLLEGE</u>	7EC <u>LYCEE</u>	7EF <u>ENS. SUP.</u>
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB <u>COLLEGE</u>	7ED <u>LYCEE</u>	7EG <u>ENS. SUP.</u>
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 ^{er} janvier 2010			
- Enfants à charge	7GA <u>1^{er} ENFANT</u>	7GB <u>2^e ENFANT</u>	7GC <u>3^e ENFANT</u>
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE <u>1^{er} ENFANT</u>	7GF <u>2^e ENFANT</u>	7GG <u>3^e ENFANT</u>

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

- En 2010, vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié/pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi.....	7DB
- Vous êtes retraité ou vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA.....	7DF
- En 2010, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile.....	7DQ COCHEZ >
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %.....	7DG COCHEZ >
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....	7DL

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes.....	7CD <u>1^{er} PERSONNEL</u>	7CE <u>2^e PERSONNEL</u>
--	-------------------------------------	------------------------------------

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

- Acquisition d'ascenseurs électriques à traction.....	7WI
- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées.....	7WJ
- Travaux de prévention des risques technologiques.....	7WL

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale

- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case.....	7WE COCHEZ >
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 15 % <i>voir notice</i>	7WQ
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 25 % <i>voir notice</i>	7WH
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 40 % <i>voir notice</i>	7WK
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 50 % <i>voir notice</i>	7WF

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale

- Logements anciens. Logements neufs acquis ou construits avant le 1 ^{er} janvier 2010: • première annuité.....	7VY
• annuités suivantes.....	7VZ
- Logements neufs non labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1 ^{er} janvier 2010.....	7VW
- Logements neufs labellisés BBC acquis ou construits à compter du 1 ^{er} janvier 2009.....	7VX

8 I DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY <u>VOUS</u>	8CY <u>CONJOINT</u>
Plus-values connues en report d'imposition non expiré. Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT.....	8BT	8UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger <i>cf. déclaration n° 2047</i>		
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif.....	8TI	
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS.....	8TL	
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....	8TK	
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>	8FV	COCHEZ >
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>	8TT	COCHEZ >
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	8UU	COCHEZ >